

**COMMUNE DE VEZINS****Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
Séance du mercredi 20 Février 2019

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

**MM. et Mmes** HERVÉ Michel, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie  
Adjoints.

**MM. et Mmes** BARILLÈRE Jean-René, CHEVALIER Fabienne, COTTENCEAU Marylène,  
DEROUINEAU Linda, MASSON Bruno, ROBIN Franck, TIJOU Liliane, Conseillers municipaux.

Excusés : M POISSONNEAU Claude, Adjoint et M. SABATINI Ange, Conseiller municipal.

Absents : Mmes et M. LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M Jean-René BARILLERE.

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Secrétariat Général :

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire présente Madame Elisabeth CORMIER remplaçante temporaire depuis le 04/02/2019 jusqu'au 3 Mai inclus de Monsieur Nicolas JACOT, Secrétaire Général. Il ajoute que, suite au départ prochain de ce dernier sur de nouvelles fonctions et sur une autre collectivité, Mme CORMIER assurera l'intérim du Secrétariat Général jusqu'au 3 mai inclus. Un nouvel appel à candidature a été lancé en parallèle avec un recrutement souhaité en mai prochain.

Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.

Le Compte rendu de la séance du 23/01/2019, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

**I – FINANCES**

**ADMISSION EN NON VALEUR (impayés cantine et droits de place) – 101.36€**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que la DGFIP (Direction Générale des Finances publiques) –trésorerie de Cholet- a sollicité la commune afin d'admettre en non-valeur des créances qui s'avèrent irrécouvrables, pour un montant total de **633.51€**.

Il ajoute que ces demandes d'admissions en non-valeur ont fait l'objet d'un examen attentif lors de la réunion de la municipalité le 07 Février 2019 et qu'il a été décidé de ne retenir qu'un montant total de **101.36€** correspondant à des impayés de cantine et droits de place année 2018-2016-2014.

Puis Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces créances impayées et irrécouvrables, d'un montant total de **101.36€**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **DECIDE** l'admission en non-valeur des impayés de cantine et de droits de place (années 2018-2016 et 2014) non recouvrables, et ce pour un montant total de **101.36€**,

Ces créances irrécouvrables seront imputées au chapitre 65 -autres charges de gestion courante, article 65.41 – créances en non-valeur /section de fonctionnement// budget général commune.

**ADMISSION EN NON VALEUR (Taxe d'urbanisme – 1 864.00€).**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que la DGFIP (Direction Générale des Finances publiques) - trésorerie de Cholet- a sollicité la commune afin d'admettre en non-valeur un montant de créance de **1 864.00€** (impayé taxe d'urbanisme –ex T.L.E).

Il est donc demandé au Conseil Municipal son admission en non-valeur.

Monsieur le Maire ajoute que cette proposition d'admission en non-valeur pour 1 864.00€, a fait l'objet d'un examen attentif lors de la réunion de la municipalité le 07 Février 2019.

Entendu ces explications et proposition, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **DECIDE l'admission en non-valeur de cette créance irrécouvrable (Taxe d'urbanisme – ex T.L.E) pour un montant total de 1 864.00€,**

Cette admission en non-valeur sera imputée au chapitre 65 - autres charges de gestion courante, article 65.41 - créances en non-valeur /section de fonctionnement//budget général commune.

**DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2019.**

Il s'agit ici de faire les tous premiers ajustements comptables nécessaires en section de fonctionnement au vu des réalisations et des besoins depuis le vote du budget primitif 2019.

Cela va permettre de corriger le Budget primitif tout en respectant l'équilibre budgétaire (à savoir des dépenses supplémentaires couvertes par des réductions de dépenses en due proportion).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 –Budget principal suivante :

<b>DM N°1 – BUDGET PRINCIPAL</b>			
Section de fonctionnement			
<b>D.M nécessaire et due aux 2 admissions en non-valeur précédemment décidées par délibérations au compte 65.41</b>			
<b>Chapitre – et libellé</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Nouveaux crédits</b>	<b>Total crédits 2019</b>
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante <b>Article 65.41 /créances admises en non-valeur</b>	500 €	+ 1 500€	+ 2 000€
Chapitre 011 – charges à caractère général <b>Article 615 231 – entretien et réparations voiries</b>	56 800€	- 1 500 €	+ 55 300€
<b>TOTAL NOUVEAUX CREDITS</b>		<b>0.00€</b>	

Entendu ces explications et proposition, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **APPROUVE La décision modificative N°1 budget principal 2019 telle que proposée, et précédemment énoncée.**

## CREATION D'UN AMENAGEMENT SPORTIF ET DE LOISIRS AVEC PARKING ET ACCESSIBILITES SUR LE SITE DE LA COULEE DES DOUVES ET DU STADE //DEMANDES DE SUBVENTIONS ET AUTRES CO-FINANCEMENTS.

Monsieur le Maire indique que la municipalité de Vezins a décidé d'engager un projet et équipement important et structurant sur la commune : la création d'un aménagement sportif et de loisirs, avec parking et accessibilités sur le site de la coulée des Douves et du stade.

Il précise que ce projet d'aménagement global sera constitué de 3 aires d'activités en extérieur pour la jeunesse et les adultes à savoir :

- ✚ A) **une aire et zone d'activités pour les enfants** de 2 à 10 ans fréquentant la cantine, le périscolaire et le centre de loisirs avec des structures de jeux et de loisirs (tables et graviers sécurisés), tout cela sera à disposition également des familles,
- ✚ B) **un city-Park dédié aux adolescents** avec un skate Park, un city stade, une tyrolienne,
- ✚ C) **une zone d'activités Sports /fitness pour enfants et adultes** constituée d'agrès et de mobiliers sportifs (matériel de cardio et de musculation en extérieur). Tout cela sera installé sur le site de la Coulée des Douves dans un sous-bois jouxtant le coin adolescent, et à proximité de nos structures sportives existantes (proches des terrains de football, des terrains de tennis et de la salle omnisports).  
Est prévu également le déplacement de notre skate Park actuel et l'aménagement d'un parking avec les accessibilités en lien direct avec le projet, pour desservir cet ensemble d'activités prévues en extérieur.

Au vu de l'état d'avancement du dossier, Monsieur le Maire ajoute que le coût estimatif prévisionnel global de l'opération pour cet équipement structurant pour la commune a été chiffré à **300.000€ HT** (environ 360.000€ TTC).

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée fin 2019 ou courant 2020, avec une durée estimative de travaux de 6 mois.

L'implantation de cet équipement est prévue sur le site de la Coulée des Douves et du stade, rue du Parc à Vezins.

Puis Monsieur le Maire dit que pour ce dossier, il conviendra préalablement de confier l'étude de faisabilité, de programmation et de suivi des travaux à un Maître-d'œuvre habilité en la matière.

Monsieur le Maire tient à préciser également, qu'il sera bien-sûr indispensable de solliciter les différentes aides financières et Co-financements possibles auprès de différentes collectivités territoriales ; sachant que des subventions pourraient certainement être obtenues dans le but d'alléger les finances communales, à savoir auprès :

- ✓ Des services de l'État via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux – mesure B5) avec des taux de subventions oscillant de 25 à 35% maximum du montant HT des travaux et plafonné à 525.000€,
- ✓ La DSIL (dotation de Soutien à l'Investissement Local) au titre du volet contrat de ruralité,
- ✓ La C.A.F de Maine-et-Loire puisqu'une partie de ce programme intégrera une aire de jeux et d'activités pour les enfants de 2 à 10 ans),
- ✓ La Région,
- ✓ Le Département,
- ✓ L'Adc l'agglomération du Choletais,
- ✓ Enfin l'Agence Nationale du Sport.

Pour l'heure, tout ce dispositif d'aides et de co-financement reste à affiner et approfondir.

C'est pourquoi, pour avancer sur ce projet, Monsieur le Maire propose **dès à présent** au Conseil Municipal de :

- 1/ Donner son accord de principe pour le lancement de l'opération et la création d'un aménagement sportif et de loisirs avec parking et accessibilités sur le site de la Coulée des Douves et du Stade ; sachant que les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle proposée sont estimés à **300.000€ HT** et hors coût liés à la Maîtrise d'œuvre ;
- 2/ Confier préalablement l'étude de faisabilité, de réalisation, de suivi et programmation des travaux à un Maître d'œuvre habilité en la matière,
- 3/ Solliciter **en son temps** toutes les aides financières et co-financements aussi élevés que possibles, inhérents à ce type d'équipement et concourant à la mise en œuvre du projet. Pour mémoire les services de l'État via la DETR, la DSIL, la Région, le Département, les fonds européens, l'AdC, et enfin l'Agence Nationale du Sports seront certainement à solliciter,
- 4/ d'autoriser le lancement et l'engagement des consultations et Appels d'offres nécessaires, relatifs au choix du Maître d'œuvre à désigner, et chargé de la faisabilité du projet et de l'exécution des travaux qui en découlent,
- 5/ enfin de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier, et à effectuer toutes les démarches concourant à la mise en œuvre du projet.

Monsieur le Maire précise aussi les éléments qui ont déterminé sa proposition :

- ✓ La date de renvoi des dossiers de subventions (DETR et DSIL) est fixée au 25 février 2019, ce qui est court et laisse peu de temps pour avoir des dossiers complets et étoffés. Il lui a donc semblé prématuré et prudent -au vu de l'état d'avancement du dossier- de travailler plus avant avec un cabinet de Maîtrise d'œuvre, d'engager une réflexion en commission vie associative-culturelle et animation, avec 3 personnes pilotes et référentes pour ce dossier.
- ✓ Pour ce programme qui verra le jour très certainement courant 2020, il sera aussi intéressant d'avoir une vue d'ensemble du projet avec des tranches conditionnelles et des variantes.

Il confirme que le projet sera bien effectif avec des choix et orientations prises qui se feront dans les règles, avec l'expertise et le regard technique d'un maître d'œuvre.

C'est pourquoi il indique qu'il a dès à présent pris l'attache du Cabinet RIGAUDEAU qui viendra à la prochaine réunion de la municipalité le 25 février prochain afin que la municipalité lui expose ses souhaits, une 1<sup>ère</sup> évaluation de ses besoins et des pré-chiffres.

Cette délibération proposée va donc permettre en tant que de besoin, de demander les subventions nécessaires en fin d'année (novembre ou décembre 2019).

À chaque étape du projet, le cabinet de maîtrise d'œuvre viendra en réunion de municipalité présenter les avancées et axes de réflexion, et ses propositions.

Il conclut son intervention indiquant que tout ce travail administratif et technique est le préalable indispensable à un projet réussi et qui va bien correspondre à nos besoins.

Entendu ces explications et propositions, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- 1/ **DONNE SON ACCORD** pour le lancement de ce programme d'investissement et la création d'un aménagement sportif et de loisirs avec parking et accessibilités sur le site de la Coulée des Douves et du stade avec l'enveloppe estimative de travaux chiffrée à **300.000€ HT** hors coût de Maîtrise d'œuvre,
- 2/ **Décide de confier l'étude de faisabilité et de réalisation des travaux à un maitre-d 'œuvre habilité et désigné par délibération ultérieure,**
- 3/ **autorise Monsieur le Maire à solliciter, en son temps, tous les subventions et co-financements inhérents à ce type de programme, auprès des organismes et collectivités concernés et précités,**
- 4/ **Autorise Monsieur le Maire à engager tous les appels d'offres et consultations nécessaires sur ce programme (choix du Maitre-d 'œuvre et programmes de travaux),**
- 5/ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à la finalisation de ce dossier.**



## II – VIE ASSOCIATIVE / COMMUNICATION

### MISE À DISPOSITION GRATUITE DES SALLES COMMUNALES AUPRES D'ASSOCIATIONS – DELIBERATION RECTIFICATIVE - MODIFICATION DES CRENEAUX HORAIRES D'OCCUPATION DE LA SALLE ANNEXE PAR LE CLUB DE L'ESPERANCE.

Le Club de l'Espérance a souhaité modifier le créneau horaire qui lui était alloué précédemment dans la salle annexe de la MCL.

L'association occupera maintenant cette salle tous les mercredis de l'année de **9h00 à 00h**.

Or par délibération n°6/2019 du 23/01/2019 le Conseil municipal a décidé d'attribuer à cette association, la salle annexe tous les mercredis de l'année de 12h à 20h + pour le goûter de Noël la MCL uniquement si cela est prévu en semaine.

Monsieur le Maire propose donc de rectifier par délibération, le créneau horaire précédemment attribué comme suit :

Club de l'Espérance : occupation gracieuse de la salle Annexe tous les mercredis de 9h à 00h, et goûter de Noël prévu dans la MCL uniquement en semaine.

Il ajoute que toutes les autres modalités d'occupation gracieuse des salles communales relatives aux autres associations, restent inchangées.

Entendu ces explications et propositions, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **Décide de rectifier la délibération n°6/2019 du 23/01/2019 comme précédemment indiqué ; cette petite modification concerne le créneau horaire d'occupation gracieuse de la salle attribué au Club de l'espérance, tous les mercredis.**

*À noter que toutes les modalités relatives aux temps d'occupation des salles communales des autres associations (Les Baladins–théâtre, la Bibliothèque « Marque-pages », l'amicale des donneurs de sang, l'UNC et Chloro'fil) restent inchangées et toujours valides.*

### CLUB DE L'ESPERANCE : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR LA SALLE ANNEXE DE LA MCL ET LA SALLE ST PIERRE / VALIDATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNEE A MR LE MAIRE DE LA SIGNER.

Suite à la récente rencontre entre Monsieur le Maire et les nouveaux dirigeants du Club de l'Espérance, l'association a souhaité disposer gracieusement des locaux de la salle Annexe de la MCL et de la salle St Pierre tous les mercredis comme suit :

- ✓ Salle annexe : mise à disposition **tous les mercredis de 9h à 00h**,
- ✓ Salle St Pierre : uniquement les **mercredis après-midi de 14h à 18h30**

Une convention formalisant ces mises à disposition de salles et de locaux, va donc être signée avec l'association, et ce **pour une durée de 3 ans**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **Valide la convention formalisant la mise à disposition gracieuse des locaux de la salle annexe de la MCL et de la salle St Pierre tous les mercredis, comme précédemment présenté, pour une durée de 3 ans,**
- **Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer avec le Club de l'Espérance ladite convention à intervenir.**

### III – EDUCATION -PERISCOLAIRE

#### REGLEMENT GENERAL CANTINE, ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 – PETITE MODIFICATION DU REGLEMENT //MODALITES DE FACTURATION POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE.

Une petite mise à jour du règlement général cantine, accueil de loisirs périscolaires et accueil de loisirs extrascolaire année scolaire 2018-2019 s'avère nécessaire.

En effet la C.A.F de Maine-et-Loire souhaite l'intégration des modalités de facturation dans le règlement spécifique accueil de loisirs périscolaire et accueil de loisirs extrascolaire, pour les familles sans quotient familial. Il est donc fait lecture de la modification du règlement général (modification qui concerne le rajout des modalités de facturation pour les familles sans Quotient familial) pour l'accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs extrascolaire).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des présents :**

- **Valide et entérine le nouveau règlement Général année scolaire 2018-2019 cantine, accueil de loisirs périscolaire, accueil de loisirs extrascolaire mis à jour et modifié, (qui intègre bien - comme demandé par la CAF- la modification des modalités de facturation, pour les familles sans Q.F) et tel que proposé en séance.**

### IV – VIE POLITIQUE

#### Grand Débat National /débat organisé sur la commune – Information.

Dans le cadre du Grand Débat National actuellement instauré, un débat local sera organisé à Vezins par Franck ROBIN, salle annexe le 21/02/2019 à 19H30. Comme demandé les remarques et observations consignées dans le cahier de Doléances mis à disposition du public en mairie, seront transmises directement aux services préfectoraux dès le 22 février (réfèrent départemental pour le grand débat).

### V- QUESTIONS DIVERSES

#### **Nouvelle Gendarmerie – Présentation des vues 3D du projet.**

La présentation des vues 3D pour le projet de nouvelle gendarmerie est présentée et commentée en séance. Monsieur le Maire indique que des petites modifications ont été demandées à l'architecte Monsieur VETTER quant aux toitures, et pour avoir des places de parking existantes devant chaque maison.

#### **Course Cholet Pays de la Loire le 31 Mars 2019**

L'épreuve cycliste Cholet Pays de la Loire organisée par Cholet Evènements en partenariat avec la ville de Cholet et l'Agglomération du Choletais aura lieu le 31 Mars prochain. La course va passer à Vezins. En conséquence un arrêté concernant les trajets, modalités de signalisation et d'interdiction de la circulation le temps de passage des coureurs sera pris en parallèle à l'organisation logistique qui peut en découler.

#### **PLUi – H synthèse retour ateliers – diaporama présentation aux PPA**

Monsieur Arnaud MURZEAU fait un résumé succinct de la synthèse de présentation aux PPA (personnes publiques associées) prévue le 28 février 2019 à 14h30.

Cette synthèse est un récapitulatif des informations et données recensées pour chacune des communes aux ateliers PLU i – H qui se sont déroulés en septembre et novembre 2018 ; ateliers auxquels Arnaud MURZEAU a participé accompagné de Messieurs BARILLERE et MASSON (avec les thèmes généraux et volets sur la densification de développement urbain, et sur l'habitat).

Relativement à Vezins quelques dents creuses ont été répertoriées sur lesquelles la commune pourrait peut-être préempter et qui seront à revoir en commission d'urbanisme.

Plusieurs perspectives de développement ou d'extension sont possibles. Une vidéo assez intéressante a été présentée montrant que le développement de la commune s'est fait correctement et a été bien accompagné, puisque l'on n'a pas par exemple plusieurs centres bourgs comme dans d'autres communes.

Des perspectives de changement de destination sont aussi possibles (granges à réhabiliter en maisons d'habitation).

En ce qui concerne les logements et locatifs sociaux l'on doit rester dans la moyenne et ne proposer que des logements de type T3 ou T4.

Pour les activités en milieu rural il y a quelques sites à identifier pour des activités touristiques et de loisirs (création de gîtes).

Enfin Vezins est concernée par un diagnostic paysager global.

Monsieur MURZEAU conclut, indiquant que des comptes rendus seront faits régulièrement en Conseil municipal.

#### **Agence R INTERIM/Permanence locaux**

L'agence R INTERIM située à Cholet sollicite la commune pour pouvoir organiser des permanences au sein de la mairie en faveur des personnes en recherche d'emploi, non véhiculées et/ou qui ne peuvent pas se déplacer.

- Décision : avis favorable du conseil pour la mise à disposition du bureau du fond, en rez de chaussée de la mairie pour ces permanences. Une réponse leur sera faite en ce sens.

#### **Choix des couleurs des sanisettes**

Le choix des couleurs des sanisettes implantées au canal rue du Cheneveau, a été fait en séance : bardage extérieur couleur fauve, et couleur porte gris anthracite foncé.

L'ordre de service sera fait rapidement compte tenu des problèmes de délais de livraison qui sont assez longs.

#### **Club de l'Espérance – demande de tables**

Le Club de l'Espérance demande s'il lui serait possible de conserver une quinzaine d'anciennes tables lors des concours de belote (tables entreposées dans les ateliers des Services techniques ou sous la scène de la MCL).

Une **réponse négative** sera faite à l'association, et ce compte tenu du manque de places pour les entreposer aux 2 endroits évoqués.

#### **Jumelage Football France-Belgique**

Pour le 42<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage Football France – Belgique qui se déroulera les 8 et 9 juin prochains, le vin d'honneur sera pris en charge pour la réception officielle le 8/06 à 19h, et une coupe sera également offerte gracieusement lors du match franco -belge. Un courrier de réponse sera fait en ce sens.

#### **Atelier théâtre – demande de salle Maison des associations**

En raison de travaux de rénovation à la salle des accrosènes -travaux de peinture prévus du 16 février au 9 mars prochain-, le théâtre va utiliser la salle des associations les 27/02, 06/03 et 9/3 et la salle St Pierre le 02/03/2019.

#### **EPCI et mairies de Maine-et-Loire : invitation à la réunion d'information aux services financiers –8 Mars 2019.**

Une réunion d'information destinée aux services financiers des collectivités du Maine-et-Loire est organisée le Vendredi 8 Mars prochain de 9h30 à 12h30 à St Gemmes sur Loire.

Au vu de la teneur de la réunion et des thèmes abordés, la présence de Mmes ONILLON et CORMIER sera peut-être à reconfirmer.

#### **Courrier transmis à Michel HERVE / Actions gérontologiques enquête à renvoyer**

Suite à la rencontre qu'il aura avec les services de l'AdC le 20 Mars prochain Monsieur Michel HERVE répondra à une enquête sur les actions menées en faveur des personnes âgées sur la commune (à savoir celles menées via le Club de l'Espérance et le club des aînés).

#### **Information banque alimentaire**

A partir du mardi 5 mars 2019, tous les colis de la banque alimentaire seront à retirer à la Maison des Associations – place du Général de Gaulle à Vezins. Le créneau horaire alloué à la distribution sera désormais uniquement le mardi de 17h45 à 18h30. Passé ce délai, les colis non récupérés seront distribués.

#### **Demande de visite pour un logement non potentiellement conforme**

La cellule Habitat du département du Maine-et-Loire sollicite la commune pour réaliser une visite technique d'un logement ne répondant sans doute pas au Règlement Sanitaire Départemental.



Une visite sera donc à organiser avec toute la procédure administrative qui en découle (courrier destiné au propriétaire l'informant des désordres constatés, délai pour réaliser en tant que de besoin les travaux).  
Monsieur Michel HERVE est chargé de l'organisation de cette visite technique.

#### **Formations personnels mairie.**

Monsieur le Maire indique que plusieurs formations sont programmées pour les agents en mairie :

##### ✓ Polyvalence actes état civil cimetière procédures

Afin d'envisager la polyvalence entre les agents des services administratifs pour tout ce qui concerne l'Etat civil et les actes dits « sensibles » une formation intra-agents aura lieu les jeudi 28/02/19 et 7/03/2019 après-midi de 14h à 16h.

Un point sera fait à l'issue de cette mini formation pour voir si des séances supplémentaires s'avèrent nécessaires.

##### ✓ Formation portail famille

Une formation au logiciel BERGER LEVRAULT portail famille aura lieu du mardi 21/05/2019 au 24/05/2019 de 9h à 17h pour tous les agents de la mairie concernés (service administratif et cantine).

#### **Réunion publique pour le portail FAMILLES le 14/06/19 à 19h.**

La réunion publique pour le portail familles est prévue le **14 juin 2019 à 19h**. Cette réunion sera animée par Notamment C. DELAUNAY, N. ONILLON.

Une communication envers les familles est prévue (une invitation à la réunion publique sera envoyée prochainement).

#### **Bibliothèque Marque-Pages – A.G le 27/03/2019 à 19h**

Madame Nadia BOUHATMI représentera la commune à cette Assemblée générale prévue le 27 Mars prochain à 19 h à la bibliothèque.

#### **Amicale des retraités Michelin – Cholet /réservation salle.**

Suite à la demande de réservation de la salle communale par l'Amicale des retraités Michelin-Cholet, sur 3 dates les jeudis 12 mars, 23 avril et 26 novembre 2020, le tarif de 115 € leur sera appliqué comme les années antérieures.

#### **Comité des fêtes de Vezins soirée festive le samedi 15 février 2020**

Le comité de fêtes bénéficiera d'une gratuité de salle et d'un tarif réduit de salle pour sa soirée du 15 février 2020, conformément au règlement. Néanmoins s'il souhaite une gratuité sur la deuxième location en lieu et place du tarif réduit, et en l'absence de repas de classe, le comité des fêtes pourra se substituer à ces derniers en servant au repas des anciens ainsi qu'aux vœux du maire, et de ce fait avoir la gratuité.

#### **Financement par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat – coût élève école publique – imprimé à renvoyer**

Un imprimé relatif au coût des élèves des écoles publiques (maternelles et primaires) est à renvoyer aux services de l'Éducation nationale avant le 25/02/2019 – suivi à faire par le secrétariat général.

#### **Comité consultatif intercommunal des jeunes – réunion du 22 mars 2019 Agglomération du Choletais.**

La commune ne sera pas représentée à cette réunion.

Les services municipaux feront une réponse d'excuse personne ne pouvant assister à cette réunion du CCIJ prévue à Yzernay.

#### **Élections européennes 26 mai 2019 – planning des permanences**

Une 1<sup>ère</sup> ébauche du planning des permanences pour les élections européennes est faite en séance (créneaux prévus et tenus par chaque conseiller pour un déroulement optimum de la journée).

Dès finalisation et vérification, ce planning définitif fera l'objet d'une communication lors d'une prochaine réunion de la municipalité.



✚ **Accueil d'un enfant en périscolaire et à la cantine (mercredi + vacances scolaires)**

L'accueil d'un enfant actuellement scolarisé à Trémentines a été évoqué en séance, les parents demandent à la commune d'accueillir leur enfant pour des raisons personnelles de facilités relativement à leurs horaires de travail respectifs.

Mme CHOIMET doit rencontrer cette famille très rapidement pour que l'accueil de cet enfant, si accepté, se fasse dans les meilleures conditions.

✚ **KIT Conseil Municipal des enfants**

Une présentation du Kit Conseil municipal des enfants est faite en séance.

Sur l'écharpe sera indiquée VEZINS - Conseil municipal des enfants.

**Monsieur le Maire assistera au 1<sup>er</sup> conseil Municipal des enfants qui est prévu le 6 Mars à 16h.**

Madame CHOIMET va s'occuper de l'organisation de ce 1<sup>er</sup> conseil.

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 21h00.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 20 Mars 2019 à 18h 00*

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**



